

# **Parcoursup 2024 : Non, les élèves boursiers ne piquent pas les places des « bons dossiers »**

FAKE OFF•Une élue de Versailles affirme que la plateforme ferait passer les « critères sociaux en premier », au détriment des « bons dossiers »



Camille Poher

Publié le 11/06/2024 à 16h58 • Mis à jour le 11/06/2024 à 17h01

### **L'essentiel**

1. Ce mardi s'est ouvert la seconde phase d'admission complémentaire de la plateforme Parcoursup pour tous les lycéens de Terminale et les étudiants en réorientation.
2. Sur X, Céline Jullié, une élue de Versailles, affirme que les étudiants boursiers seraient favorisés au détriment d'étudiants aux « bons dossiers », cassant ainsi une certaine « logique du mérite ».
3. Après vérification, s'il existe bien des quotas pour les élèves boursiers, cela n'a rien à voir avec les refus que reçoivent les « bons dossiers » dont fait mention la conseillère municipale d'extrême droite.

C'est le second round. Ce mardi depuis 14 heures, la phase d'admission complémentaire de la plateforme [Parcoursup](#) a commencé pour tous les [lycéens](#) de Terminale et les étudiants en réorientation de France. Les candidats concernés par cette seconde étape sont ceux n'ayant pas reçu de proposition d'admission lors de la phase principale il y a douze jours.

A ce moment-là, Céline Jullié, conseillère municipale d'opposition à Versailles, s'était exprimée sur Parcoursup depuis son compte X. Dans une série de tweets, la candidate [Reconquête](#) aux dernières législatives avait affirmé que Parcoursup faisait passer les « critères sociaux en premier » et que l'algorithme, qu'elle juge « idéologique », serait destiné à « casser la logique du mérite ».

L'élue a également repartagé plusieurs extraits d'articles de presse mettant en avant la réussite d'élèves boursiers mais aussi celui d'un jeune migrant, et à l'inverse l'échec de « bons dossiers » qui feraient des lycéens concernés des « enfants broyés par le système ».

Mélangeant « mauvais dossiers » et élèves boursiers, « bons dossiers » et notion de mérite, Céline Jullié créer le trouble sur son compte X en affirmant avoir révélé au grand jour « la vérité que personne ne veut avouer ». Mais son « enquête » est partielle.

## Fake OFF

« Oui, il existe des quotas pour les étudiants boursiers sur Parcoursup, explique Jérôme Teillard, chef du projet Parcoursup au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Mais ce n'est un secret pour personne ». Après une simple vérification par *20 Minutes*, on s'aperçoit que l'ensemble des informations concernant les élèves boursiers sur Parcoursup est consultable depuis le [site dédié du ministère](#). « En revanche, Parcoursup ne décide pas de ses quotas, explique Jérôme Teillard, il met simplement en œuvre un principe posé par la loi du 8 mars 2018 visant à prioriser l'accès à l'enseignement secondaire pour les lycéens boursiers ».

L'objectif de cette loi ? « Mettre en place une dynamique de promotion de l'égalité des chances, à une époque où l'accès des lycéens d'origines modestes à l'enseignement supérieur montrait un très large retrait par rapport aux autres catégories sociales », précise le chef du projet. Cette loi, qui pose le principe, donne ensuite compétence aux recteurs d'académies pour fixer les taux en concertation avec l'ensemble des établissements.

« Entre 2000 et 2005, grâce à ces quotas, le taux de lycéens boursiers a progressé de 5 points, passant de 20 % à 25 % des effectifs admis », conclut Jérôme Teillard.

« Aujourd'hui, si beaucoup de très bons élèves se voient refuser leurs vœux sur Parcoursup, cela n'a rien à voir avec les étudiants boursiers », poursuit Alexandre de Lamaziere, coach orientation scolaire et président de l'[ODIEP](#), centre d'information et d'orientation privé. « Depuis 2009 et la création de Parcoursup [anciennement APB], le niveau s'est extrêmement durci sur la plateforme », ajoute le professionnel. Il explique ce durcissement par le manque de place dans les établissements publics : « Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur a triplé en quarante ans ».